



Association  
de **CO**nseil  
Rural  
de l'Ain

Un pôle  
de **conseil  
juridique**  
à votre service

**Propriétaires  
ruraux**



**Artisans**



**Commerçants**



**Agriculteurs**



**Maison de l'agriculture**  
4 avenue du champ de Foire  
BP 84  
01000 Bourg en Bresse

**Employeurs**



**Contact :**

☎ 04.74.45.47.26

Email : [contactacor@ma01.fr](mailto:contactacor@ma01.fr)

# ACOR de l'Ain

Association de Conseil Rural de l'Ain



**ACOR** de l'Ain est né de la volonté commune et partagée des responsables des organisations professionnelles agricoles (FDSEA - JA - Chambre d'Agriculture - AGC de l'Ain).

Face à un environnement en mouvement, aux besoins nouveaux des exploitants agricoles et au développement de prestations envers de nouveaux clients (artisans, commerçants), les partenaires ont décidé de constituer un pôle juridique renforcé.

**ACOR** propose des conseils et des services juridiques aux acteurs du monde rural, artisans, commerçants...

**ACOR** est désormais le guichet unique en matière de conseils et de prestations juridiques pour le monde rural.

## Des compétences mutualisées dans plusieurs domaines

---

- **Droit Public** : Urbanisme, Aménagement foncier, Environnement, Voirie, Expropriation.
- **Droit des sociétés civiles agricoles** :
  - Création, vie, transformation, dissolution.
- **Droit rural, Statut du fermage.**
- **Droit patrimonial** : Transmission de patrimoine, régimes matrimoniaux, Audit retraite.
- **Droit des affaires** et des sociétés commerciales.
- **Droit social** : Gestion du contrat de travail, conseil.
- **Conseil fiscal et social** du dirigeant agricole, artisan, commerçant et services.



## ACOR de l'Ain, comment ça marche ?

---

- ➔ Prenez contact avec l'assistante d'ACOR de l'Ain au :  
☎ **04.74.45.47.26** ou contact : **contactacor@ma01.fr**
- ➔ Vous serez orienté vers un juriste selon la situation qui répondra à votre question ou vous proposera un rendez-vous.
- ➔ Une écoute attentive sera accordée à votre situation.
- ➔ Pour bénéficier du service ou en cas de prestation, une lettre de mission sera établie et précisera les modalités d'intervention (nature des actes et montants).
- ➔ Après sa signature, la prestation sera réalisée et facturée par ACOR de l'Ain.

Droit des sociétés agricoles



Nelly Perdrix

nperdrix@ma01.fr

Droit rural



Mélanie Grandguillaume

mgrandguillaume@ma01.fr

Droit des affaires et des sociétés commerciales et droit des sociétés agricoles



Francis Bravo

fbravo@ma01.fr



Laura Abelard

labelard@ma01.fr

Droit de l'urbanisme



Mickaël Didat

mdidat@ma01.fr

Droit du travail



Patrick Niclausse

pniclausse@ma01.fr

Directeur



Edouard Jannot

ejannot.fdsea01@ma01.fr

Assistante du service



Céline Gondy

En remplacement de  
Evelyne Ferraro

☎ 04 74 45 47 26

contactacor@ma01.fr